

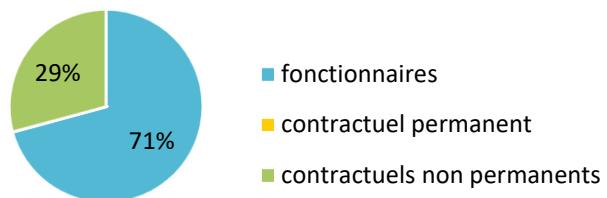


## COMMUNE DE MONTANAY

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Rhône.

**Effectifs**► **24 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

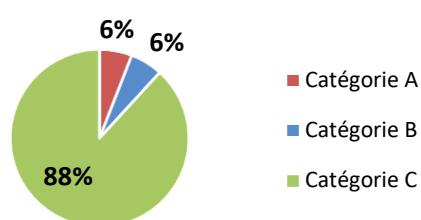
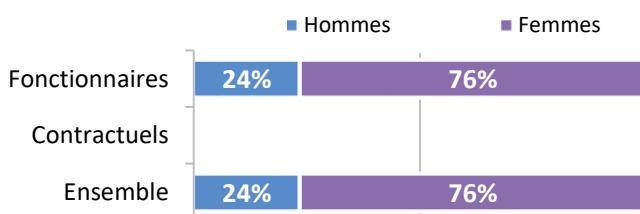
- > 17 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 7 contractuels non permanents

► **Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité**► **Précisions emplois non permanents**

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

**Caractéristiques des agents permanents**► **Répartition par filière et par statut**

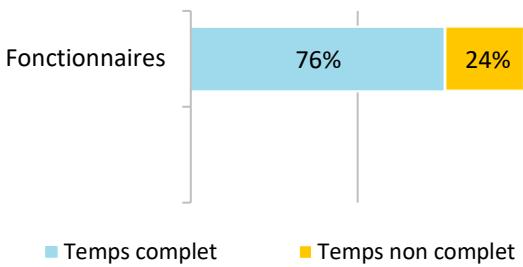
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	35%		35%
Technique	29%		29%
Culturelle	6%		6%
Sportive	6%		6%
Médico-sociale	12%		12%
Police			
Incendie			
Animation	12%		12%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>

► **Répartition des agents par catégorie**► **Répartition par genre et par statut**► **Les principaux cadres d'emplois**

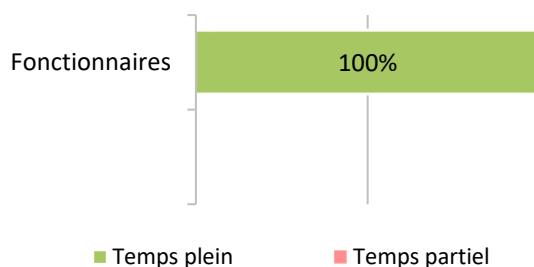
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	29%
Adjoints techniques	29%
ATSEM	12%
Adjoints d'animation	12%
Attachés	6%

## — Temps de travail des agents permanents —

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ► Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

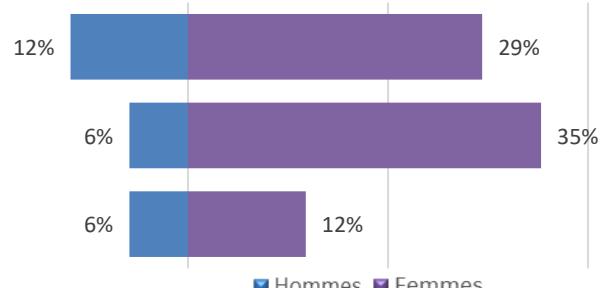
Filière	Fonctionnaires
Culturelle	100%
Animation	100%
Administrative	17%

## — Pyramide des âges —

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,32
de 50 ans et +	
Ensemble des permanents	46,32
de 30 à 49 ans	
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	42,50

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

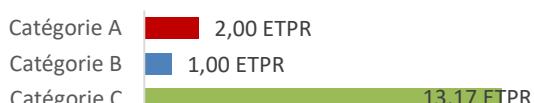
## — Équivalent temps plein rémunéré —

### ► 19,22 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 16,17 fonctionnaires
- > 0,00 contractuel permanent
- > 3,05 contractuels non permanents

34 980 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## — Positions particulières —

Aucune position particulière

## Mouvements

- En 2024, 2 arrivées d'agents permanents et 1 départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	1	Effectif physique au 31/12/2024
16 agents		17 agents
	<sup>1</sup> cf. page 7	

### Variation des effectifs\*

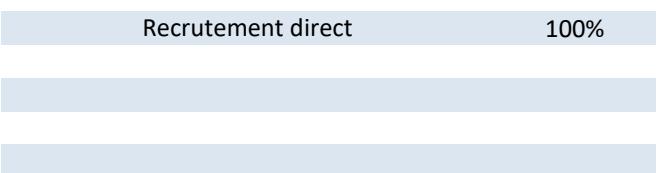
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	6,3%
Contractuel		
Ensemble	↗	6,3%

- Principales causes de départ d'agents permanents



- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents



\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 11 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 100,0 % femmes

dont 100,0 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ► Les charges de personnel représentent 34,08 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>2 519 037 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>858 519 €</b>		<b>Soit 34,08 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	493 635 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	128 533 €	
IFSE :	67 425 €	79 903 €
CIA :	5 828 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	3 186 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 773 €	
Supplément familial de traitement :	111 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

### ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	30 873 €				30 651 €	
Technique					29 447 €	
Culturelle					S	
Sportive			S			
Médico-sociale					26 562 €	
Police						
Incendie						
Animation					S	
<b>Toutes filières</b>	<b>30 873 €</b>		<b>s</b>		<b>29 487 €</b>	

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 26,04 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	26,04%
Ensemble	26,04%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires

⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 27,66 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ 209,71 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

### ► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 201 €	1 500 €	19%									
Catégorie B				S	S							
Catégorie C	3 552 €	229 €	6%	4 313 €	130 €	3%						

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## Absences

- En moyenne, 25,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)</b>	<b>6,91%</b>	<b>6,91%</b>	<b>0,16%</b>
<b>Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)</b>	<b>6,91%</b>	<b>6,91%</b>	<b>0,16%</b>
<b>Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</b>	<b>6,99%</b>	<b>6,99%</b>	<b>0,16%</b>

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 33,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

- **2 accidents du travail déclarés au total en 2024**
- > 2 accidents du travail pour 24 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
  - > En moyenne, 2 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

*Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.*

### Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

## Prévention et risques professionnels

- **ASSISTANT DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- **FORMATION**  
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

- **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **4 445 €**

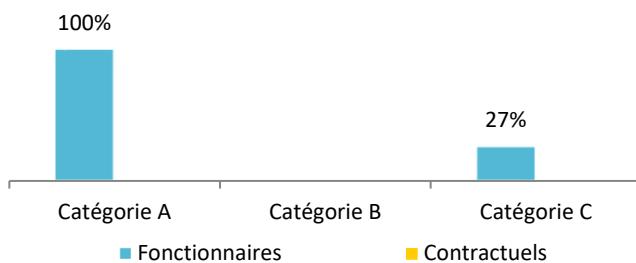
- **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : **2021**

## Formation

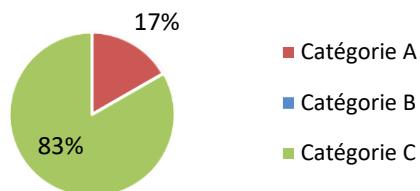
► En 2024, 29,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



► 24 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

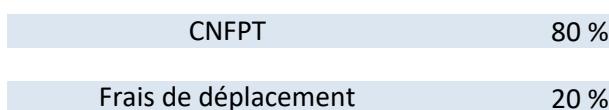
Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,4 jour par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



## Action sociale et protection sociale complémentaire

► La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	2 446 €
Montant moyen par bénéficiaire	163 €

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

► L'action sociale de la collectivité

## Relations sociales

► Jours de grève

4 jours de grève recensés en 2024

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.